

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMANCY DU 21 SEPTEMBRE 2020

Présents : MM. DOLDO Dominique, BRAND Eric, CIANCIA Joséphine, VIANDAZ Christophe, AUBOURG Mélanie, TISSOT Jean-Paul, BONICKI Jean-René, MATTIO Patrick, KRAEUTLER Jeanine, RAMUS Nelly, CONSTANS Juanita, COURTOIS Cédric, ROCH Valérie, PAUZE Sonia, NICOLLIN Stéphane, BOUCHET François-Xavier, CASONI Sébastien, VIGUIER Elodie, BOLCHOFF Marine

Excusés : Mme BERTHET Bernadette qui donne pouvoir à KRAEUTLER Jeanine, M. LETT Philippe qui donne pouvoir à M. DOLDO Dominique, Mme IERVASI Catherine, M. BOUVARD Gilles.

Secrétaire de séance : M. MATTIO Patrick

* * *

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur DOLDO Dominique, Maire, a approuvé le compte-rendu de la séance précédente, puis :

1°) **Approuvé** l'avenant n°1 au lot 16 Electricité / courants du marché relatif à la réhabilitation partielle et à l'extension de l'école élémentaire, d'un montant de 2 964, 47 € HT.

2°) **Décidé** d'attribuer le marché relatif à la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection sur le territoire communal à la société GUY CHATEL pour un montant de 177 657,45 € HT.

3°) **Décidé** d'attribuer les marchés relatifs à la création de la voie d'accès à la MARPA et aux logements collectifs depuis la route de Cornier aux candidats suivants :

Lot 1 – Terrassement & VRD : DECREMPS SAS / 61 582,00 € HT

Lot 23 – Bordures et enrobés : EIFFAGE ROUTE / 110 145,60 € HT

Lot 24 – Courants forts extérieurs : EIFFAGE ENERGIE / 13 297,75 € HT

Lot 25 – Espaces verts : SAEV / 24 023,00 € HT

4°) **Décidé** de vendre à la société SCCV CŒUR AMANCY les parcelles cadastrées en section A sous les numéros 2680 (786 m²), 2683 (1348 m²), 2685 (763 m²), 2689 (93 m²), 2691 (2640 m²) et 2639a (117 m²) au prix de 800 000 €, en vue de la construction d'un programme immobilier de 36 logements route de Cornier.

5°) Vu l'article L2121-8 du Code général des Collectivités Territoriales, **approuvé** le règlement intérieur du Conseil municipal

6°) Dans le cadre du droit à la formation des élus, validé les orientations de formation et fixé le montant annuel des frais de formation à 2000 € part an.

7°) Le Maire et les adjoints ont ensuite fait le point sur les dossiers en cours dans leurs domaines de compétences respectifs :

- La reprise de l'activité des associations dans le respect des règles sanitaires
- La présence d'un food-truck le mardi soir sur le parking de l'église
- La réception des travaux du cimetière
- Le début des travaux de réalisation de la MARPA (terrassement mi-octobre et démarrage maçonnerie mi-novembre)
- La demande du Département pour une participation de la commune au financement des trottoirs de la rue des Prés
- L'avancement du chantier de l'école
- L'organisation d'une marche le 10 octobre à l'occasion d'octobre rose
- L'exposition artistique des 2,3 et 4 octobre 2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h45.

Fait à AMANCY le 23 septembre 2020.

Le Maire,

Dominique DOLDO